

<http://47.snuipp.fr/Moins-d-eleves-par-classe>



Moins d'élèves par classe ?

- École - Les Chiffres de l'École -

Date de mise en ligne : jeudi 29 janvier 2015

Dernière mise à jour : 29 janvier 2015

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Pour le SNUipp-FSU, il est grand temps de baisser sensiblement le nombre d'élèves par classe, gage, d'après de nombreuses études internationales, d'une meilleure réussite scolaire.

Dans le cadre de son « plan pour les valeurs de la République », la ministre a décidé d'engager un chantier prioritaire pour la maîtrise de la langue avec, comme principale mesure, la mise en place d'une nouvelle évaluation des élèves en début de CE2.

Pour le SNUipp-FSU, cette seule mesure est loin de suffire et n'est pas à la hauteur des enjeux.

Pour permettre la maîtrise du langage, passeport pour penser et comprendre le monde et apprendre à vivre ensemble, il faut d'abord et avant tout offrir un cadre propice aux apprentissages des élèves et améliorer les conditions d'enseignement.

À ce titre, il est temps de mettre sur la table la question de la taille des classes, facteur largement sous-estimé par les ministères successifs et ignoré dans le débat public.

Si aucune étude scientifique n'a, pour l'heure, établi de lien direct entre nouveaux rythmes scolaires et apprentissages - et ce, contrairement aux affirmations non étayées de la ministre - il en va différemment de la corrélation entre nombre d'élèves par classe et réussite scolaire.

De nombreuses études françaises et internationales dont certaines sont rassemblées dans une note de la DEPP livrent des conclusions éclairantes pour notre école : même si le lien reste complexe et lié aux pratiques pédagogiques, moins d'élèves par classe est égal à « plus de réussite ».

Selon cette note, la réduction de la taille des classes a d'ailleurs plus d'effet dans le primaire et bénéficie davantage, dans l'ensemble, aux élèves issus d'un environnement social ou scolaire défavorisé, et notamment à ceux scolarisés en éducation prioritaire.

Le dernier rapport publié par l'OCDE [\[1\]](#) indique qu'un grand nombre des pays ont intégré les résultats de ces études dans leur politique scolaire et ont engagé une baisse sensible des effectifs par classe au cours des quinze dernières années.

À contrario, la France reste un mauvais élève.

Son école primaire se singularise par un nombre d'élèves par classe largement au-dessus de la moyenne des pays européens, notamment en maternelle. Le ministère lui-même estime à plus de 7 700 les classes dépassant 30 élèves et à plus de 90 000 celles dépassant 25 élèves (RERS 2014).

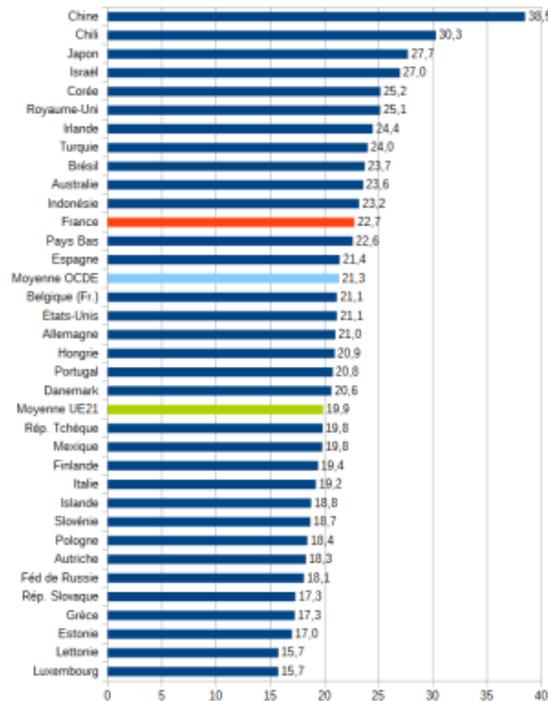
Nombre d'élèves par classe

Moins d'élèves par classe ?

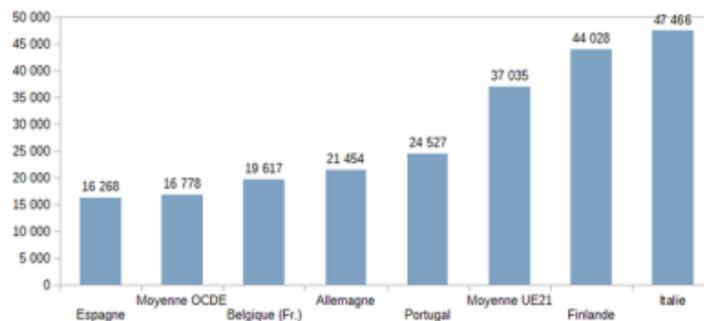
La France se situe au dessus de la moyenne de l'OCDE et encore plus au dessus de la moyenne de l'Union Européenne [2].

Avec 22,74 élèves par classe, la France est :

- 23e sur les 34 pays concernés par l'étude de l'OCDE.
- 19e sur les 21 pays de l'Union Européenne concernés par cette étude.



Nombre de classe à ouvrir en France pour arriver au niveau de :



L'école primaire doit bénéficier des mêmes conditions de scolarisation qu'ailleurs en Europe pour favoriser la réussite scolaire et le vivre ensemble. Pour cela, dès l'école maternelle, il faut baisser de manière significative le nombre d'élèves par classe.

- C'est une condition indispensable pour favoriser les interactions langagières avec les « petits parleurs », ces enfants qui ont besoin de stimulations pas toujours présentes à la maison.
- C'est aussi une condition pour diversifier les pratiques pédagogiques, se centrer davantage sur les apprentissages et donc moins sur la gestion du groupe, et assurer un meilleur suivi de la progression individuelle.

Moins d'élèves par classe ?

[1] Regards sur l'éducation 2014 : Les indicateurs de l'OCDE : <http://www.oecd.org/fr/edu/rse.htm>

[2] L'OCDE prend en compte 21 pays de l'Union Européenne dans ses études :
Allemagne ; Autriche ; Belgique (Fr.) ; Danemark ; Espagne ; Estonie ; Finlande ; France ; Grèce ; Hongrie ; Irlande ; Italie ; Lettonie ; Luxembourg
; Pays Bas ; Pologne ; Portugal ; Royaume-Uni ; Rép. Slovaque ; Slovénie ; Rép. Tchèque